

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

COLLECTIF MENTORAT

Association

**Siège social : 29 BD BOURDON
75004 PARIS**

SIREN 897 939 393

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS *Exercice clos au 31/12/2023*

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

COLLECTIF MENTORAT

Association

**Siège social : 29 BD BOURDON
75004 PARIS**

SIREN 897 939 393

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Aux adhérents ;

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COLLECTIF MENTORAT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau sur la base des éléments disponibles à cet établissement.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association COLLECTIF MENTORAT à la fin de cet exercice.

SARL au capital de 150 000 €
Email : sebastien@rougagnou.com
N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance
6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 47 58 47 47

Observation :

Nous attirons votre attention sur les points :

- 2.2.1 de l'annexe sur la méthode de valorisation de la plateforme internet qui n'est pas valorisée en temps qu'un actif immobilisé;
- 2.2.5 de l'annexe sur la méthode de valorisation des contributions volontaires avec un forfait journalier de 800€ pour les administrateurs;

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au niveau de nos travaux sur les subventions, nous avons réalisé une analyse de l'intégralité des conventions actives sur l'exercice. Nous avons contrôlé leur exhaustivité, leur réalité et leur correct rattachement à l'exercice social.

Nous avons également vérifié les différentes clauses, leur respect et leur impact dans les comptes et pris en considération le respect des différents principes comptables (de prudence notamment) afin d'obtenir l'assurance raisonnable nécessaire pour fonder notre opinion sur les montants des subventions et leurs corollaires (provisions et produits à recevoir).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des sociétés contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute

SARL au capital de 150 000 €

Email : sebastien@rougagnou.com

N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance

6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret

Tél. : 01 47 58 47 47

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Fait à LEVALLOIS PERRET,
le 14 mars 2024
Le Commissaire aux comptes
CONSEILS ET ASSISTANCE,
représentée par Sébastien ROUGAGNOU



ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SARL au capital de 150 000 €
Email : sebastien@rougagnou.com
N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance
6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 47 58 47 47

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	3 600,68	2 651,77	948,91	0,13	2 194,02	0,50
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	2 112,00		2 112,00	0,29	1 743,00	0,40
TOTAL (I)	5 712,68	2 651,77	3 060,91	0,43	3 937,02	0,90
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	840,00		840,00	0,12		
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	582 221,00		582 221,00	81,05	432 089,00	98,35
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	129 144,24		129 144,24	17,98		
Charges constatées d'avance	3 078,31		3 078,31	0,43	3 300,27	0,75
TOTAL (II)	715 283,55		715 283,55	99,57	435 389,27	99,10
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	720 996,23	2 651,77	718 344,46	100,00	439 326,29	100,00

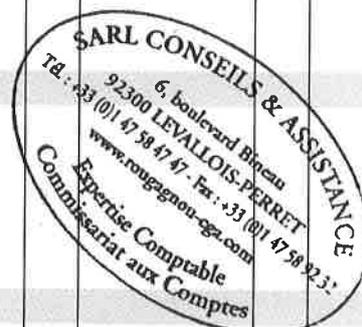


PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires			30 000,00	6,83
. Fonds propres complémentaires	140 000,00	19,49		
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	67 657,52	9,42	39 986,25	9,10
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	45 524,64	6,34	27 671,27	6,30
Situation nette (sous total)	253 182,16	35,25	97 657,52	22,23
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	253 182,16	35,25	97 657,52	22,23
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	120 240,00	16,74	117 320,00	26,70
TOTAL (II)	120 240,00	16,74	117 320,00	26,70
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			132 676,04	30,20
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 268,82	12,15	35 956,99	8,18
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	102 156,78	14,22	55 702,08	12,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	101 936,70	14,19	13,66	0,00
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	53 560,00	7,46		
TOTAL (IV)	344 922,30	48,02	224 348,77	51,07
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	718 344,46	100,00	439 326,29	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
		Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations		27 200,00		23 500,00		3 700	15,74
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens							
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services							
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation		959 002,00		850 000,00		109 002	12,82
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels							
- Mécénats		188 000,00		65 000,00		123 000	189,23
- Legs, donations et assurances-vie							
- Contributions financières							
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges							
Utilisations des fonds dédiés		117 320,00		128 209,00		-10 889	-8,48
Autres produits		0,77		167,64		-167	-100,00
	Total des produits d'exploitation (I)	1 291 522,77		1 066 876,64		224 646	21,06
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises							
Variations stocks							
Autres achats et charges externes		674 211,61		534 830,11		139 381	26,06
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés		14 088,61		5 499,06		8 589	156,19
Salaires et traitements		314 686,09		281 017,15		33 669	11,98
Charges sociales		120 589,90		108 620,30		11 969	11,02
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 245,11		1 200,23		45	3,75
Dotations aux provisions							
Reports en fonds dédiés		120 240,00		117 320,00		2 920	2,49
Autres charges		6,81		8,52		-2	-24,99
	Total des charges d'exploitation (II)	1 245 068,13		1 048 495,37		196 573	
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	46 454,64		18 381,27		28 073	152,73
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
	Total des produits financiers (III)						
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
	Total des charges financières (IV)						
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)						



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	46 454,64	18 381,27	28 073	152,73
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		10 000,00	-10 000	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		10 000,00	-10 000	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	930,00	710,00	220	30,99
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	930,00	710,00	220	30,99
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-930,00	9 290,00	-10 220	-110,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 291 522,77	1 076 876,64	214 646	19,93
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 245 998,13	1 049 205,37	196 793	18,76
EXCEDENT OU DEFICIT	45 524,64	27 671,27	17 853	64,52

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	1 000,00			
Prestations en nature	155 808,40	345 959,58		
Bénévolat	99 200,00	96 000,00		
TOTAL	256 008,40	441 959,58		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 000,00			
Prestations	155 808,40	345 959,58		
Personnel bénévole	99 200,00	96 000,00		
TOTAL	256 008,40	441 959,58		



ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	3 600,68	2 651,77	948,91	0,13	2 194,02	0,50
21840000 MATERIEL INFORMATIQUE	3 600,68		3 600,68	0,50	3 600,68	0,82
28184000 AMORT. MATER. INFORMAT.		2 651,77	-2 651,77	-0,36	-1 406,66	-0,31
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	2 112,00		2 112,00	0,29	1 743,00	0,40
27500000 DEPOTS DE GARANTIE	2 112,00		2 112,00	0,29	1 743,00	0,40
TOTAL (I)	5 712,68	2 651,77	3 060,91	0,43	3 937,02	0,90
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	840,00		840,00	0,12		
41810000 FACTURES A ETABLIR	840,00		840,00	0,12		
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	582 221,00		582 221,00	81,05	432 089,00	98,35
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIF					4 710,00	1,07
43150000 IJSS	2 221,00		2 221,00	0,31		
44100000 ETAT - SUBVENTIONS A RECEVOIR	475 000,00		475 000,00	66,12		
44870000 SUBVENTION MINISTERE					425 000,00	96,74
46730000 COLLECTIVITES	30 000,00		30 000,00	4,18		
46871000 SUBVENTION A RECEVOIR	75 000,00		75 000,00	10,44	2 379,00	0,54
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	129 144,24		129 144,24	17,98		
51210000 BANQUE NATIONALE DE PARIS	129 144,24		129 144,24	17,98		
Charges constatées d'avance	3 078,31		3 078,31	0,43	3 300,27	0,75
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 078,31		3 078,31	0,43	3 300,27	0,75
TOTAL (II)	715 283,55		715 283,55	99,57	435 389,27	99,10
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						



ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023				31/12/2022	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	720 996,23	2 651,77	718 344,46	100,00	439 326,29	100,00



Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 718 344,46 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 45 524,64 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/02/2024.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Le Collectif Mentorat a pour but de :

- fédérer les acteurs du mentorat ;
- développer et organiser le mentorat en France ;
- élargir l'accès à un mentorat de qualité ;
- favoriser l'inscription du mentorat dans les politiques publiques ;
- offrir à tous ceux qui le souhaitent de devenir mentor ou d'être mentoré.

En 2023, le Collectif Mentorat compte 74 associations et fondations membres et contribue au déploiement du plan 1 jeune / 1 mentor permettant d'accompagner 160 000 jeunes. L'objectif 2024 est d'accompagner 200 000 jeunes.

La subvention de 950K euros reçue du Ministère du Travail et de l'Emploi n'a pas été utilisée en totalité au titre de l'exercice 2023. Nous avons constaté une somme en fonds dédiés pour un montant de 120K euros. Cela correspond à des projets non effectués par manque de ressources humaines et en raison de difficultés de trésorerie. Ils seront réalisés au cours du 1er semestre 2024.



2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Plateforme Internet

Pour les besoins de son développement, l'association Collectif Mentorat a engagé d'importantes dépenses de réalisation d'une plateforme Internet (1jeune1mentor.fr) ayant pour but d'apporter davantage de visibilité au secteur du mentorat.

Cette plateforme vise à s'adresser directement à un public de potentiels jeunes mentorés et de potentiels mentors.

Cette plateforme comprend :

- Une présentation générale du mentorat
- Un parcours utilisateur

Ce parcours permet d'apporter des contacts qualifiés à l'association.

C'est l'équipe du Collectif Mentorat qui valide les profils et décide de mettre en relation ces contacts avec les associations membres.

Considérant que la plateforme n'offre pas de liaison directe entre les contacts et les associations membres et, considérant la définition d'un actif tel que prévu à l'article 121-1 du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, il a été décidé que ces dépenses ne sont pas constitutives d'une immobilisation.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel de bureau et informatique	03 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite.

Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

2.2.5 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires ont été valorisées pour 99,2 K euros concernant le bénévolat, dont 83,2 K euros pour les membres du Bureau, et 162 K euros pour les prestations en nature. Nous avons également bénéficié d'une mise à disposition gratuite de bien pour 1 K euros.

Méthode de valorisation du bénévolat :

Nous appliquons un forfait de 800 euros pour les administrateurs au prorata du nombre de jours d'intervention.

Méthode de valorisation des prestations en nature :

Les prestations en nature et/ou compétences sont évaluées sur la base des conventions établies avec les mécènes, le chiffrage étant réalisé sous leur responsabilité.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 600,68			3 600,68
Immobilisations financières	1 743,00	369,00		2 112,00
TOTAL	5 343,68	369,00		5 712,68

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 406,66	1 245,11		2 651,77
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	1 406,66	1 245,11		2 651,77
TOTAL GENERAL (I+II)	1 406,66	1 245,11		2 651,77

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	840,00
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	550 000,00
TOTAL	550 840,00



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	30 000,00		110 000,00		140 000,00
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	39 986,25	27 671,27			67 657,52
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	27 671,27	-27 671,27	45 524,64		45 524,64
Dont générosité du public					
Situation nette	97 657,52		155 524,64		253 182,16
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	97 657,52		155 524,64		253 182,16
TOTAL dont générosité du public					



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	117 320,00		117 320,00		120 240,00	120 240,00	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	117 320,00		117 320,00		120 240,00	120 240,00	

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	80 000,00	80 000,00		
Fournisseurs	87 268,82	87 268,82		
Dettes fiscales & sociales	102 156,78	102 156,78		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	21 936,70	21 936,70		
Produits constatés d'avance	53 560,00	53 560,00		
TOTAL	344 922,30	344 922,30		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	26 848,08
Dettes fiscales & sociales	79 639,61
Autres dettes	
TOTAL	106 487,69



5 - Notes sur le compte de résultat



6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non Cadres	5	
TOTAL	7	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 480 euros.



CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

COLLECTIF MENTORAT
Association
Siège social : 29 BD BOURDON
75004 PARIS

SIREN 897 939 393

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31/12/2023**

SARL au capital de 150 000 €.

Email : sebastien@rougagnou.com

N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance

6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret

Tél. : 01 47 58 47 47

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

COLLECTIF MENTORAT
Association
Siège social : 29 BD BOURDON
75004 PARIS

SIREN 897 939 393

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2023**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

SARL au capital de 150 000 €.

Email : sebastien@rougagnou.com

N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance

6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret

Tél. : 01 47 58 47 47

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Fait à LEVALLOIS PERRET,
le 14 Mars 2024
Le Commissaire aux comptes
CONSEILS ET ASSISTANCE,
représentée par
Sébastien ROUGAGNOU

SARL au capital de 150 000 €.

Email : sebastien@rougagnou.com

N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance

6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret

Tél. : 01 47 58 47 47